



# COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

<b>Trente-neuvième session</b>
<b>Rome (Italie), 15-20 octobre 2012</b>
<b>Point III.b de l'ordre du jour</b>
<b>TABLE RONDE: SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>

1. Le Comité salue le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et le changement climatique, et recommande son examen en vue d'une action par toutes les parties prenantes.
2. Prenant note des quatorze observations principales du rapport du Groupe d'experts de haut niveau<sup>1</sup> et du besoin urgent de prendre des mesures cohérentes pour lutter contre les effets du changement climatique et renforcer la sécurité alimentaire, le Comité demande instamment à tous les États Membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes du CSA:
  - a) d'associer les questions de sécurité alimentaire et les questions de changement climatique et de renforcer la résilience des groupes vulnérables et des systèmes alimentaires face au changement climatique, notamment en:
    - augmentant les investissements en faveur de la résilience face au changement climatique et en prenant des mesures pour améliorer l'efficacité de l'irrigation et de la conservation des sols;
    - intégrant la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture durable, les forêts et les pêches, la prise en compte des droits des peuples autochtones et le droit à l'alimentation à la conception des activités liées au changement climatique. À cet égard, il convient de promouvoir les approches qui servent ces objectifs, et notamment les pratiques agroécologiques (États Membres, organisations internationales);

<sup>1</sup> Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et le changement climatique et le Résumé et les recommandations à l'intention des décideurs (CFS/39/3 Add.1) doivent être examinés en même temps que les présentes recommandations stratégiques.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

- renforçant les capacités nationales et locales en matière de lutte contre les problèmes liés au changement climatique et à la sécurité alimentaire, et notamment en améliorant les services de vulgarisation, en soutenant les réseaux d'agriculteurs et en mettant les prévisions météorologiques à la disposition des petits producteurs d'aliments et des pasteurs;
  - procédant à des évaluations régulières des risques et des vulnérabilités, en tenant compte de perspectives sensibles aux enjeux de l'égalité hommes-femmes et de la nutrition, et en améliorant les systèmes d'alerte précoce (États Membres, organisations internationales);
  - élaborant des politiques intégrées d'utilisation des terres pour la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (États Membres);
  - intégrant l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe aux politiques et aux programmes en faveur de la sécurité alimentaire (États Membres, organisations internationales);
  - mettant en œuvre les initiatives proposées dans les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique et en appuyant l'intégration de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans la planification nationale en matière d'adaptation aux effets du changement climatique (États Membres, organisations internationales);
  - mettant en œuvre le Programme-cadre de la FAO sur l'adaptation au changement climatique en vue de soutenir les efforts déployés par les pays dans ce domaine.
- b) de faciliter un meilleur accès aux ressources génétiques en particulier, ainsi qu'une meilleure utilisation de ces ressources, en:
- ratifiant et en appliquant le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (États Membres), et notamment l'élaboration d'un programme de conservation *in situ* dans les exploitations et dans la nature ainsi que de systèmes de gestion de l'information en vue de faciliter l'accès à la diversité génétique et son utilisation (États Membres, organisations internationales);
  - invitant la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à envisager de définir des mesures prioritaires et de mettre au point un plan d'action pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques dans le cadre de l'adaptation au changement climatique;
  - demandant au Groupe d'experts de haut niveau d'inclure dans ses plans futurs une étude des ressources génétiques et de la sécurité alimentaire, qui couvrirait entre autres la question des droits de propriété intellectuelle et des droits des agriculteurs et créerait un environnement favorable à l'innovation dans le contexte de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, en tenant compte des ressources disponibles et des priorités.
- c) de mettre au point des stratégies agricoles à faibles émissions qui permettent de renforcer la sécurité alimentaire, en:
- aidant les agriculteurs à limiter les changements d'affectation des terres dus à l'agriculture, à adopter des pratiques de culture et de pâturage de nature à prévenir la dégradation des terres et la perte de carbone du sol, à accroître l'efficacité d'utilisation de l'azote, à améliorer la productivité de l'élevage et l'utilisation des fumiers, à améliorer la gestion de l'eau, en particulier pour la production rizicole, et à intensifier le recours à l'agroforesterie;
  - évaluant et en comparant les systèmes agricoles ainsi que les autres stratégies de développement agricole, en tenant compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes et indirectes (FAO, en partenariat avec les institutions de recherche et des initiatives telles que l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture);

- promouvant une consommation responsable, les gains d'efficacité dans la chaîne alimentaire ainsi que la réduction des pertes après récolte (États Membres, en partenariat avec le secteur privé et la société civile).
- d) d'intensifier la recherche et d'améliorer la collecte et la partage d'informations, en:
  - recentrant et en augmentant les investissements publics en faveur de la recherche sur l'adaptation au changement climatique, en vue de garantir qu'elle soit en phase avec les objectifs de développement agricole durable, de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment en accordant une plus grande attention aux agressions biotiques et aux services écosystémiques et en encourageant les échanges d'informations entre les programmes de recherche mondiaux sur le changement climatique et la sécurité alimentaire (États Membres, organisations internationales); à cet égard, il convient de demander au Groupe d'experts de haut niveau de nouer le dialogue avec les institutions compétentes et de faire rapport au CSA afin d'aider les membres à classer leurs interventions futures par ordre de priorité;
  - à collecter davantage de données biophysiques, à évaluer les pratiques, les performances et les impacts actuels et à organiser des échanges de vues, le partage des expériences, la coopération et la coordination sur les questions transfrontières, et ce aux niveaux régional et sous-régional (organisations internationales). À cet égard, il convient de demander à la FAO de faciliter le dialogue avec les institutions compétentes sur un mécanisme qui permettrait d'améliorer la collecte et le partage de données sur le changement climatique et la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, et d'en faire rapport au CSA.
- e) de faciliter la participation de toutes les parties prenantes au processus de prise de décision et à la mise en œuvre de politiques et de programmes dans le domaine de la sécurité alimentaire pour lutter contre le changement climatique, en:
  - renforçant ou en créant des organes de concertation multipartites aux niveaux local, national et régional afin que les communautés locales et les groupes les plus vulnérables, ainsi que le secteur privé, participent pleinement aux processus décisionnels dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des plans, des politiques et des programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets (notamment grâce à une meilleure gestion de l'eau) et compte tenu de leur impact sur la sécurité alimentaire;
  - donnant aux organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les populations les plus touchées par la faim, et aux associations de petits producteurs les moyens de participer pleinement à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques et des programmes dans le domaine de la sécurité alimentaire pour lutter contre le changement climatique.
- f) d'appeler à une reconnaissance plus explicite de la sécurité alimentaire et du droit à une nourriture adéquate dans les activités de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en:
  - invitant la FAO à collaborer avec le secrétariat de la CCNUCC en vue de l'organisation d'un atelier ouvert à tous les membres et participants du CSA destiné à faciliter l'échange d'informations et à renforcer le dialogue politique;
  - communiquant ces recommandations et le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et le changement climatique au secrétariat de la CCNUCC pour examen, le cas échéant.
- g) de demander au groupe de travail à composition non limitée du CSA chargé de l'évaluation de définir des moyens efficaces d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations ci-dessus.